



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 02/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

LAMERAND DELPHINE

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4471802	0165285			Zone Expedition : 03				5141154
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5141154 DU 02/04/2024 **								
MAIL YANNICK								
1758B/K5-KIT DADAPTATEURS RAPIDE		BET017580040		4	79,00		79,00	
Pièces en commande ...1								
1758S-SUPPORT MURAL POUR ENTONNOIRS 1758		BET017580080		4	69,00		69,00	
Pièces en commande ...1								
1485TC-LEVIER POUR DEPOSE COURROIES		BET014850330	1,00	4	45,00		45,00	45,00
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								45,00
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants T.V.A.			Total T.T.C		
PI : 45,00			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			54,00		
MO : 0,00			(4) 20,000					
DIV : 0,00			45,00					
			9,00					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande

4471802 0165285 5141154

Echéance le : 31/05/2024

02/04/2024 54,00



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux au comptant à la date de l'achat et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi de 1975 (art. 1712 du Code de Commerce) et majorées de 10% pour être appliquées à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 621-172 du Code de Commerce. Les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.